

Sécurité

## L'enregistrement du permis de port d'arme en baisse

La Presse Canadienne Tim Naumetz  
27/06/2009 19h21

**LA PRESSE  
CANADIENNE**

<http://www2.canoe.com/infos/quebeccanada/archives/2009/06/20090627-192125.html>

Le nombre de propriétaires n'ayant pas renouvelé leur permis de port d'armes a augmenté depuis que le gouvernement Harper jongle avec l'idée d'éliminer le registre des armes à feu.

Selon l'opposition et la Coalition pour le contrôle des armes à feu au Canada, ce problème met en danger la vie des policiers et sape la sécurité de la population.

Le gouvernement conservateur espérait, en accordant une amnistie, convaincre les propriétaires d'armes à renouveler leur permis, mais le plan n'a pas fonctionné si on se fie aux dernières statistiques de la GRC.

Le pourcentage de non-renouvellement s'est élevé à 25,3% au cours des trois premiers mois de 2009, comparativement à 14,1% en 2005.

La mesure d'amnistie a été adoptée en 2006 par le conseil des ministres et a été prolongée d'une autre année, le mois dernier. Le gouvernement a également annoncé une prolongation d'un an de la dispense des droits à payer pour le renouvellement et le reclassement des permis d'armes à feu. Enfin, les titulaires de permis de possession simple pourront présenter, au cours de l'année, une nouvelle demande de permis.

Les opposants soutiennent que le signal du gouvernement \_ accorder une amnistie tout en affirmant son intention d'abolir le registre a jeté la confusion chez les propriétaires d'armes à feu tout en sapant l'intégrité du programme.

La présidente de la Coalition pour le contrôle des armes à feu, Wendy Cukier, a déploré l'incohérence «dramatique» du discours gouvernemental au sujet de l'amnistie et du registre.

Un rapport de la GRC, dont le gouvernement avait fait peu de cas en août dernier, inclut un sondage mené auprès de différents corps policiers à travers le pays. Les résultats indiquent que beaucoup de policiers consultent la version Internet du registre pour identifier la présence potentielle d'armes à feu dans un endroit donné.

En moyenne, 73% des agents ont dit consulter le registre avant de procéder à une intervention. Ce taux était encore plus élevé parmi les policiers formés à l'utilisation du registre \_ 81 pour cent d'entre eux affirmant l'utiliser dans les opérations courantes.

Un total de 408 agents de 56 corps policiers au pays ont répondu au sondage. Le rapport du commissaire de la GRC, William Elliott, couvre l'année 2007.

Un porte-parole du ministère de la Sécurité publique n'a pas répondu aux questions sur l'effet de l'amnistie ou sur le rapport de la GRC.

Les représentants de l'Association canadienne des policiers et de l'Association canadienne des chefs de police n'étaient pas disponibles pour commenter. Mais un porte-parole de l'Association canadienne des policiers a indiqué que l'organisation était toujours en faveur du maintien du registre.

Le haut taux d'utilisation du registre pour les opérations courantes se trouve au coeur d'une bataille de trois ans sur l'amnistie entre les partisans du registre et les conservateurs.

«L'objectif principal du programme canadien des armes à feu est d'améliorer la sécurité du public. Cela est accompli en partie en maximisant le nombre de propriétaires d'armes à feu qui se plient aux exigences de permis et d'enregistrements incluses dans la Loi sur les armes à feu et dans le code criminel», fait-on valoir au gouvernement pour justifier l'amnistie.

Un projet de loi sur le démantèlement du registre se retrouve au Sénat, mais n'a pas fait l'objet de débats depuis le 1er avril.